

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	20.10.2022	50000643	Date de la première version publiée: 20.10.2022

Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger :

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention:

P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
 P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.
 P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu /récipient conformément aux réglementations locales.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

abamectine (association d'ivermectine B1a et d'ivermectine B1b) (ISO)

Étiquetage supplémentaire

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	20.10.2022	50000643	Date de la première version publiée: 20.10.2022

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
octane-1-ol	111-87-5 203-917-6	Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 3; H412	>= 2,5 - < 10
distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	64742-55-8 265-158-7 649-468-00-3	Asp. Tox. 1; H304	>= 1 - < 10
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-phosphono-.omega.-[2,4,6-tris(1-phenylethyl)phenoxy]-	114535-82-9	Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 3; H412	>= 2,5 - < 10
abamectine (association d'ivermectine B1a et d'ivermectine B1b) (ISO)	71751-41-2 606-143-00-0	Acute Tox. 2; H300 Acute Tox. 1; H330 Repr. 2; H361d STOT RE 1; H372 (Système nerveux) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10.000 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10.000	>= 1 - < 2,5

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	20.10.2022	50000643	Date de la première version publiée: 20.10.2022

- tant.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas de perte de connaissance, allonger en position latérale de sécurité et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : L'exposition provoque des symptômes de dépression du système nerveux. Des doses élevées provoquent la mort par insuffisance respiratoire.
- Nocif en cas d'ingestion.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Poudre chimique, CO₂, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	20.10.2022	50000643	Date de la première version publiée: 20.10.2022

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NOx)
Oxydes de phosphore
La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Version 1.0 Date de révision: 20.10.2022 Numéro de la FDS: 50000643 Date de dernière parution: -
 Date de la première version publiée: 20.10.2022

tion sans danger Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
 Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
 Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
 Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pesticide enregistré à utiliser conformément à une étiquette approuvée par les autorités réglementaires du pays.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	Travailleurs	Inhalation		2,7 mg/m3
	Travailleurs	Dermale		
	Consommateurs	Oral(e)		0,74 mg/kg
abamectine (association d'ivermectine B1a et d'ivermectine B1b) (ISO)				0,0025 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Version 1.0 Date de révision: 20.10.2022 Numéro de la FDS: 50000643 Date de dernière parution: -
 Date de la première version publiée: 20.10.2022

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
octanoate de méthyle	Eau douce	0,002 mg/l
	Utilisation intermittente (eau douce)	47,6 µg/l
	Eau de mer	180 ng/l
	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,028 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,003 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	10 mg/kg poids sec (p.s.)
octane-1-ol	Oral(e)	66,6 mg/kg
	Eau de mer	0 mg/l
	Eau douce	200 µg/l
	Eau de mer	20 µg/l
	Station de traitement des eaux usées	55,5 mg/l
abamectine (association d'avermectine B1a et d'avermectine B1b) (ISO)	Sédiment d'eau douce	2,1 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,210 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	1,6 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau douce	0,35 ng/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
 Lunettes de sécurité à protection intégrale
 Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.
- Protection des mains
 Matériel : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc nitrile.
- Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
- Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches
 Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
- Protection respiratoire : En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinaison de protection appropriées.
- Mesures de protection : Établir un plan d'action de premiers secours avant d'utiliser ce produit.
 Dans le cadre d'un usage professionnel phytosanitaire tel que

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	20.10.2022	50000643	Date de la première version publiée: 20.10.2022

préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette et au mode d'emploi.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	:	liquide
Couleur	:	blanc cassé
Odeur	:	légère, aromatique, type hydrocarbure
pH	:	6,5 (25 °C)
Point de fusion/point de congélation	:	non déterminé
Point/intervalle d'ébullition	:	104 °C Décomposition
Point d'éclair	:	> 104 °C Méthode: coupelle fermée
Taux d'évaporation	:	non déterminé
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	non déterminé
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	non déterminé
Pression de vapeur	:	0,00001 hPa (25 °C)
Densité de vapeur relative	:	non déterminé
Densité relative	:	non déterminé
Densité	:	950 g/l (20 °C)
Solubilité(s) Hydrosolubilité	:	dispersable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non disponible pour ce mélange.
Température de décomposition	:	env. 60 °C
Viscosité Viscosité, dynamique	:	env. 15.000 mPa.s

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	20.10.2022	50000643	Date de la première version publiée: 20.10.2022

Propriétés explosives : Non explosif
Propriétés comburantes : Non comburant

9.2 Autres informations

Taille des particules : Non applicable
Répartition de la taille des particules : Non applicable
Auto-inflammation : > 400 °C

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Évitez les acides forts, les bases et les oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1.260 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 425

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,62 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	20.10.2022	50000643	Date de la première version publiée: 20.10.2022

Remarques: Signes sévères de toxicité à cette concentration.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Composants:

octane-1-ol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2,05 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: US EPA Ligne directrice OPPTS 870.1300
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,53 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-phosphono-.omega.-[2,4,6-tris(1-phenylethyl)phenoxy]-:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

abamectine (association d'ivermectine B1a et d'ivermectine B1b) (ISO):

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 5,0 mg/kg
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	20.10.2022	50000643	Date de la première version publiée: 20.10.2022

DL50 (Rat): 340 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 425

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, femelle): 0,074 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

CL50 (Rat, mâle): 0,052 - 0,54 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Evaluation : Pas d'irritation de la peau
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Remarques : Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classification

Remarques : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

Composants:

octane-1-ol:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : irritation légère

distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-phosphono-.omega.-[2,4,6-tris(1-phenylethyl)phenoxy]-:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

abamectine (association d'ivermectine B1a et d'ivermectine B1b) (ISO):

Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	20.10.2022	50000643	Date de la première version publiée: 20.10.2022

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Produit:

Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Irritation des yeux

Composants:

octane-1-ol:

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités:

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux
Remarques	:	Selon les données provenant de composants similaires

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-phosphono-.omega.-[2,4,6-tris(1-phenylethyl)phenoxy]-:

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Irritation des yeux

abamectine (association d'ivermectine B1a et d'ivermectine B1b) (ISO):

Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Méthode	:	OCDE ligne directrice 429
Résultat	:	Pas un sensibilisateur de la peau.

Composants:

octane-1-ol:

Type de Test	:	Test de Maximalisation
Espèce	:	Cochon d'Inde
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406
Résultat	:	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Remarques	:	Selon les données provenant de composants similaires

Version 1.0 Date de révision: 20.10.2022 Numéro de la FDS: 50000643 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 20.10.2022

distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités:

Type de Test : Test de Buehler
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

abamectine (association d'ivermectine B1a et d'ivermectine B1b) (ISO):

Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:**octane-1-ol:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

Type de Test: essai de mutation inverse
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau
Espèce: Souris (mâle et femelle)
Voie d'application: Oral(e)
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales.

distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Type de Test: essai de mutation inverse
Système d'essais: TA98
Activation du métabolisme: Activation du métabolisme
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	20.10.2022	50000643	Date de la première version publiée: 20.10.2022

Génotoxicité in vivo : Espèce: Souris (mâle et femelle)
Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Remarques: Huile minérale, hautement raffinée, DMSO < 3% (IP346 ; Viscosité ≤ 20,5 mm²/s à 40°C)

abamectine (association d'ivermectine B1a et d'ivermectine B1b) (ISO):

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Pas de potentiel génotoxique

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités:

Espèce : Souris
Voie d'application : Dermale
Durée d'exposition : 78 semaines
Résultat : négatif
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Cancérogénicité - Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Remarques: Huile minérale, hautement raffinée, DMSO < 3% (IP346 ; Viscosité ≤ 20,5 mm²/s à 40°C)

abamectine (association d'ivermectine B1a et d'ivermectine B1b) (ISO):

Méthode : OCDE ligne directrice 451
Remarques : Non classé

Méthode : OCDE ligne directrice 453
Remarques : Non classé

Cancérogénicité - Evaluation : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le classement comme cancérogène

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

octane-1-ol:

Effets sur la fertilité : Type de Test: toxicité pour la reproduction sur une génération
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral
Dose: 10, 100, 1000 mg/kg p.c./jour

Version 1.0 Date de révision: 20.10.2022 Numéro de la FDS: 50000643 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 20.10.2022

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 1.000 mg/kg p.c./jour
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 1.000 mg/kg p.c./jour
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat
Voie d'application: Oral
Dose: 0,130,650,975,1300 mg/kg p.c./jour
Durée d'un traitement unique: 20 jr
Toxicité maternelle générale: LOAEL: 650 mg/kg p.c./jour
Toxicité embryo-fœtale.: NOAEL: 1.300 mg/kg p.c./jour
Symptômes: Incidences sur la mère.
Méthode: OCDE ligne directrice 414

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le classement comme toxique pour la reproduction

distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le développement
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Développement précoce de l'embryon: NOAEL: 1.000 mg/kg p.c./jour
Méthode: OCDE ligne directrice 421
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Prénatal
Espèce: Rat
Voie d'application: Dermale
Tératogénicité: NOAEL: 2.000 mg/kg p.c./jour
Symptômes: Incidences sur la mère.
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Remarques: Huile minérale, hautement raffinée, DMSO < 3% (IP346 ; Viscosité ≤ 20,5 mm²/s à 40°C)

abamectine (association d'ivermectine B1a et d'ivermectine B1b) (ISO):

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	20.10.2022	50000643	Date de la première version publiée: 20.10.2022

Composants:**abamectine (association d'ivermectine B1a et d'ivermectine B1b) (ISO):**

Remarques : Aucun effet indésirable n'a été signalé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Composants:**octane-1-ol:**

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

abamectine (association d'ivermectine B1a et d'ivermectine B1b) (ISO):

Organes cibles : Système nerveux

Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 1.

Toxicité à dose répétée**Composants:****octane-1-ol:**

Espèce	: Rat, mâle
NOAEL	: 1127 mg/kg p.c./jour
Voie d'application	: Oral
Durée d'exposition	: 13 sem.
Dose	: 182, 374, 1127 mg/kg p.c./jour

Espèce	: Rat, femelle
NOAEL	: 1243 mg/kg p.c./jour
Voie d'application	: Oral
Durée d'exposition	: 13 sem.
Dose	: 216, 427, 1243 mg/kg p.c./jour

distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités:

Espèce	: Rat, mâle
LOAEL	: 125 mg/kg
Voie d'application	: Oral - gavage
Durée d'exposition	: 13 weeks
Remarques	: Les effets sont d'une importance toxicologique limitée. Selon les données provenant de composants similaires

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEC	: > 0,98 mg/l
Voie d'application	: Inhalation (poussière/buée/fumée)
Durée d'exposition	: 4 weeks
Remarques	: Aucun effet indésirable n'a été signalé Selon les données provenant de composants similaires

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	20.10.2022	50000643	Date de la première version publiée: 20.10.2022

abamectine (association d'ivermectine B1a et d'ivermectine B1b) (ISO):

Espèce	: Chien
LOEL	: 0,5 mg/kg
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 18 weeks
Méthode	: OCDE ligne directrice 409

Espèce	: Rat
LOAEC	: 0,0027 mg/l
Voie d'application	: Inhalation
Durée d'exposition	: 30 d

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:**distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

abamectine (association d'ivermectine B1a et d'ivermectine B1b) (ISO):

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Information supplémentaire**Produit:**

Remarques	: L'exposition provoque des symptômes de dépression du système nerveux, tels que dilatation des pupilles, vomissements, excitation, incoordination, tremblements, léthargie, coma. De fortes doses provoquent la mort par insuffisance respiratoire.
-----------	--

Composants:**abamectine (association d'ivermectine B1a et d'ivermectine B1b) (ISO):**

Remarques	: L'exposition provoque des symptômes de dépression du système nerveux, tels que dilatation des pupilles, vomissements, excitation, incoordination, tremblements, léthargie, coma. De fortes doses provoquent la mort par insuffisance respiratoire.
-----------	--

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Produit:**

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,205 mg/l Durée d'exposition: 96 h
----------------------------	---

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,020 mg/l Durée d'exposition: 48 h
---	--

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	20.10.2022	50000643	Date de la première version publiée: 20.10.2022

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 20 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50: > 1.000 mg/kg
Durée d'exposition: 14 jr
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Toxicité pour les organismes terrestres : DL50: > 2.000 mg/kg
Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

CL50: 0.17 µg/bee
Durée d'exposition: 48 h
Point final: Toxicité aiguë par contact
Espèce: Abeilles mellifères

CL50: 0.66 µg/bee
Durée d'exposition: 48 h
Point final: Toxicité aiguë par voie orale
Espèce: Abeilles mellifères

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants:

octane-1-ol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 13,3 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en dynamique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 20 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 4,2 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique

CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 6,5 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour les microorganismes : (Protozoa (Protozoaire)): 44 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	20.10.2022	50000643	Date de la première version publiée: 20.10.2022

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 1 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 10.000 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOELR (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : NOEL : > 1,93 mg/l
Durée d'exposition: 0,16 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOELR: > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 14 jr
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Remarques: La valeur est donnée basée sur une approche SAR/AAR en utilisant la boîte à outils de l'OCDE, DEREK, les modèles QSAR VEGA (modèles CAESAR), etc.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOELR: 10 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en semi-statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-phosphono-.omega.-[2,4,6-tris(1-phenylethyl)phenoxy]-:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 100 - 500 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	20.10.2022	50000643	Date de la première version publiée: 20.10.2022

mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

abamectine (association d'ivermectine B1a et d'ivermectine B1b) (ISO):

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 0,034 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,00023 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): 70 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
- Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 10.000
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,0044 mg/l
Durée d'exposition: 28 jr
Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,00003 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
- Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 10.000
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50: 16 mg/kg
Durée d'exposition: 14 jr
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
- Toxicité pour les organismes terrestres : CL50: 0.00083 µg/bee
Durée d'exposition: 48 h
Point final: Toxicité aiguë par contact
Espèce: Abeilles mellifères
- DL50: > 2.000 mg/kg
Espèce: Coturnix japonica (Caille japonaise)

Évaluation Ecotoxicologique

- Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.
- Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Version 1.0 Date de révision: 20.10.2022 Numéro de la FDS: 50000643 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 20.10.2022

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Le produit contient de petites quantités de composants non facilement biodégradables, qui peuvent ne pas être dégradés dans les stations d'épuration des eaux usées.

Composants:

octane-1-ol:

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 82,2 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités:

Biodégradabilité : Résultat: Intrinsèquement biodégradable.
Biodégradation: 31 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301F
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-phosphono-.omega.-[2,4,6-tris(1-phenylethyl)phenoxy]-:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 30 - 40 %
Méthode: OCDE ligne directrice 302B

abamectine (association d'ivermectine B1a et d'ivermectine B1b) (ISO):

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Remarques: Il subit une dégradation dans l'environnement et dans les stations d'épuration.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Composants:

octane-1-ol:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,5 (23 °C)
pH: 5,7

abamectine (association d'ivermectine B1a et d'ivermectine B1b) (ISO):

Bioaccumulation : Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)
Facteur de bioconcentration (FBC): 54

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	20.10.2022	50000643	Date de la première version publiée: 20.10.2022

Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: 5,5

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Répartition entre les compar- : Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-
timents environnementaux même.

Composants:

abamectine (association d'ivermectine B1a et d'ivermectine B1b) (ISO):

Répartition entre les compar- : Remarques: Mobile dans les sols
timents environnementaux

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient
considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique
(PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des
niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Potentiel de perturbation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants
endocrinienne considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du
système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le rè-
glement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le
règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de
0,1 % ou plus.

Information écologique sup- : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans
plémentaire l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu pro-
fessionnelle.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des
effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours
d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les
fossés avec des résidus de produits chimiques ou des embal-
lages déjà utilisés.

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	20.10.2022	50000643	Date de la première version publiée: 20.10.2022

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés.
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADN : UN 3082
ADR : UN 3082
RID : UN 3082
IMDG : UN 3082
IATA : UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(Abamectin)
ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(Abamectin)
RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(Abamectin)
IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(Abamectin)
IATA : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
(Abamectin)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 9
ADR : 9
RID : 9
IMDG : 9
IATA : 9

14.4 Groupe d'emballage

ADN
Groupe d'emballage : III

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	20.10.2022	50000643	Date de la première version publiée: 20.10.2022

Code de classification : M6
 Numéro d'identification du danger : 90
 Étiquettes : 9

ADR

Groupe d'emballage : III
 Code de classification : M6
 Numéro d'identification du danger : 90
 Étiquettes : 9
 Code de restriction en tunnels : (-)

RID

Groupe d'emballage : III
 Code de classification : M6
 Numéro d'identification du danger : 90
 Étiquettes : 9

IMDG

Groupe d'emballage : III
 Étiquettes : 9
 EmS Code : F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964
 Instruction d'emballage (LQ) : Y964
 Groupe d'emballage : III
 Étiquettes : Divers

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964
 Instruction d'emballage (LQ) : Y964
 Groupe d'emballage : III
 Étiquettes : Divers

14.5 Dangers pour l'environnement**ADN**

Dangereux pour l'environnement : oui

ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

RID

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui

IATA (Passager)

Dangereux pour l'environnement : oui

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	20.10.2022	50000643	Date de la première version publiée: 20.10.2022

ment

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environnement : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TSCA	: Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.
AIIC	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
DSL	: Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur la liste canadienne LIS ni sur la liste LES. Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-[2,4,6-tris(1-phenylethyl)phenyl]-.omega.-hydroxy-, phosphate, potassium salt abamectine (association d'ivermectine B1a et d'ivermectine B1b) (ISO)
ENCS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
ISHL	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
KECI	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
PICCS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
IECSC	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
NZIoC	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
TECI	: N'est pas en conformité avec l'inventaire

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	20.10.2022	50000643	Date de la première version publiée: 20.10.2022

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H300	:	Mortel en cas d'ingestion.
H304	:	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H319	:	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	:	Mortel par inhalation.
H361d	:	Susceptible de nuire au fœtus.
H372	:	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	:	Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	:	Danger par aspiration
Eye Irrit.	:	Irritation oculaire
Repr.	:	Toxicité pour la reproduction
STOT RE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	20.10.2022	50000643	Date de la première version publiée: 20.10.2022

coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Classification du mélange:

Acute Tox. 4	H302
Eye Irrit. 2	H319
STOT RE 2	H373
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le présent document (y compris les données et les déclarations) sont exactes à la date à laquelle le document a été rédigé. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le présent document. Les informations fournies ici se rapportent uniquement à ce produit particulier spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à l'usage qu'il en fait et adapté aux conditions et aux méthodes qui lui sont propres. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

Préparé par

FMC Corporation

FMC Logo - Trademark of FMC Corporation

© 2021 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

MA / FR